



Appel à projet

« Goûts et couleurs d'ici »

L'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (Apaq-W) souhaite favoriser la mise en place d'activités pédagogiques, à destination des écoles situées en région wallonne, qui visent à sensibiliser les élèves à l'agriculture locale et à la consommation de produits locaux dans le cadre d'une alimentation plus durable.

1. Pourquoi ?

Goûts et couleurs d'ici, c'est un appel à projet destiné à sensibiliser le public scolaire au monde agricole pour :

- Recréer du **lien** entre les élèves - futurs consom'acteurs - et notre agriculture, son rôle économique, environnemental et nourricier
- Appréhender le **chemin** de la terre à l'assiette, du producteur au consommateur, en circuit-court.
- Faire découvrir les atouts d'une **alimentation durable** basée sur la consommation de produits locaux peu transformés et de saison.
- Aller à la rencontre des **saveurs** issues de nos productions agricoles.

2. Comment ?

L'Apaq-W souhaite, grâce à cet appel à projet, proposer, en établissement scolaire, des ateliers, des animations, des activités ludiques...construits autour de la découverte d'une ou plusieurs productions agricoles locales et des métiers inhérents que ce soit à travers la production, la transformation et/ou la dégustation.

La ou les productions agricoles seront considérées comme la **thématique** de l'animation qui :

- sera issue d'une ou des filières agricoles wallonnes* et/ou modes de production (conventionnel, bio, qualité différenciée,...),
- servira de fil conducteur tout au long de l'animation et de la dégustation,

- sera adaptée en fonction de l'âge des élèves et des saisons si pertinent.

* la production de lait, de fromages, de céréales, de pain, d'œufs, de fruits et légumes, de pommes de terre, l'élevage bovin, caprin, ovin, porcin, la pisciculture, l'aviculture, l'apiculture ou encore la viticulture ou l'orge brassicole ne sont que tant d'exemples de thèmes possibles.

3. Pour qui ?

- Les Fermes pédagogiques de Wallonie reconnues par la Région wallonne et/ou encadrées par Accueil Champêtre en Wallonie ;
- Les fermes d'animation de la Fédération Belge Francophone des Fermes d'Animation

qui sont en mesure d'organiser des animations à caractère pédagogique au sein des écoles primaires, secondaires, les CEFA, les hautes écoles ou encore universités situées en Wallonie.

4. Budget disponible ?

Le budget global disponible pour l'action est de **50.000 €**.

Le forfait global par bénéficiaire est de **maximum 6.000 € TVAC** repartie de la manière suivante :

- **Maximum 800 € TVAC par implantation :**
 - **maximum 2 € TVAC/élève/implantation** pour l'achat de produits agro-alimentaires locaux tels qu'indiqués dans le [Guide d'achat](#). Le calcul du montant total sera fait sur base du nombre d'élèves inscrits dans les classes participantes ;
 - **maximum 200 € TVAC/animation**. Le calcul du montant total sera calculé sur le temps de l'animation et les frais tels que frais de déplacement, photocopies, préparation de matériel didactique.

Seuls les 10 projets les mieux cotés seront retenus pour l'octroi du subsidy. Si toutefois les 10 premiers projets retenus ne couvraient pas les 50.000 € disponibles, d'autres projets pourraient être retenus.

5. Calendrier

Etape 1 : Soumission du projet et du budget pour validation/acceptation de l'inscription

- La demande d'inscription via le [formulaire « Google Forms »](#) et l'estimation budgétaire du projet via le fichier Excel doivent nous parvenir **pour le 18 mars 2026**.

ATTENTION, il vous est demandé une estimation du nombre d'animations sur la période 2026 via le fichier Excel. Cette estimation servira au calcul du montant octroyé et ne pourra être modifié.

Etape 2 : Décision d'acceptation du projet et d'octroi du subsidy

- La **décision d'acceptation** du projet pédagogique et d'octroi du subsidy sera communiquée au plus tard **le 07 avril 2026** par mail.

Etape 3 : Réalisation des animations

- Les animations pourront se dérouler **du 13 avril au 04 décembre 2026**.

Un tableau reprenant les animations planifiées dans les écoles devra nous être envoyé selon les périodes renseignées ci-dessous afin de nous permettre d'évaluer le nombre d'animations réalisées.

Planning du 13 avril au 12 juin : à rendre avant le début des animations au plus tard

Planning du 24 août au 04 décembre : à rendre au plus tôt le 28 août et au plus tard le 18 septembre 2026

Il vous est demandé de nous avertir le plus rapidement pour tout changement dans les plannings.

6. Quels seront les critères à rencontrer ?

Critères de recevabilité

- Le projet rentré et le budget estimé lors de l'inscription respectent les conditions budgétaires et le calendrier repris au point 4 et 5 du présent règlement.
- Lors de l'inscription, le bénéficiaire s'engage à ne bénéficier d'aucun double subventionnement pour les animations.
- Le projet est à destination d'établissements scolaires situés en Région wallonne.
- L'animation s'étale sur 2h sur place (arrivée/départ) et doit être organisée par classe (max. 1 classe/animation).

Critères d'évaluation

Le projet sera évalué sur base de la description rendue dans le formulaire d'inscription.

- L'animation proposée dans le cadre du projet rencontre les objectifs globaux mentionnés au point 1.

On évalue, ici, le **contenu** abordé.

Critères	Indicateurs	Points
L'animation concerne la mise en avant des métiers du secteur agricole à travers 'une ou plusieurs productions agricoles wallonnes.	L'animation met en avant les productions agricoles locales et le travail indispensable des acteurs qui y participent (producteur, éleveur, transformateur, ...). Elle les utilise comme fil conducteur tout au long de l'animation. <i>La thématique choisie est continue de l'introduction à la conclusion.</i>	6 points
	La ou les productions agricoles abordées sont issues de filières agricoles locales animales et/ou végétales . <i>Afin de garantir une animation à caractère pédagogique, il est demandé de ne pas opposer mais d'expliquer les modes de productions des différents secteurs (conventionnel / bio / industriel / artisanal /...) ainsi que les régimes alimentaires (omnivore / flexitarien / végétarien / vegan /...).</i>	4 points
	L'élève doit comprendre le rôle essentiel du producteur dans la mise à disposition de l'aliment pour le consommateur. La ou les productions sont abordées à travers la production et/ou la transformation en permettant de créer du lien avec les métiers de producteurs/agriculteurs/transformateurs. De plus, si celles-ci ont un caractère saisonnier, il est mis en avant lors de l'animation.	8 points
	La ou les productions agricoles sont découvertes à travers une dégustation conviviale (non obligatoire mais souhaitée) . <i>L'élève découvre les goûts, odeurs, et bienfaits d'une cuisine maison à base de produits locaux peu ou pas transformés.</i>	1 point
	La ou les productions agricoles sont abordées dans le cadre d'une alimentation équilibrée . <i>La pyramide alimentaire ne doit pas pour autant être abordée mais une attention à la valeur nutritive des dégustations sera apportée.</i>	1 point
Total contenu		20 points

- L'(les) activité(s) proposée(s) dans le cadre du projet s'inscri(ven)t dans une dynamique de pédagogie active et selon un canevas prédéfini.

On évalue, ici, la **méthodologie pédagogique** mise en place lors de l'activité.

Critères	Indicateurs	Points
Déroulement de l'introduction = phase de motivation	L'introduction donne du sens dans le vécu des apprenants par rapport à la thématique. <i>Cette phase stimule et motive chacun des élèves à participer à la suite de l'animation.</i>	3 points
Déroulement de l'activité = phase active	L'activité est pédagogique, ludique et participative . <i>Une attention est portée à ce que chacun des élèves puissent être acteur de l'apprentissage dans un cadre sécurisé et amusant.</i> <i>Les méthodologies du type « ex cathedra » seront jugées insuffisantes.</i>	6 points
Déroulement de la conclusion = phase d'évaluation	La conclusion permet de : - percevoir si les élèves ont appréhendé la matière, retenu des éléments vécus ou appris et/ou - offre la possibilité aux élèves de réutiliser les éléments abordés dans leur vie quotidienne <i>Les méthodologies où l'animateur récapitule les choses abordées ne seront pas jugées suffisantes.</i>	3 points
Adaptation au public cible	L'activité est - soit adaptée à un public cible défini et cela est justifié par la méthode ou le niveau de complexité du sujet - soit variable en fonction des tranches d'âge et ces variantes sont explicitées dans l'inscription	3 points
Total pédagogie		15 points

- Le projet est mené par un candidat/acteur compétent en animation à propos de l'alimentation durable.

On évalue, ici, **l'expertise et la motivation** du bénéficiaire.

Critères	Indicateurs	Points
Expertise sur base de l'expérience	Le candidat renseigne de manière résumée le panel de : - publics cibles différents auxquels s'est déjà adressé le candidat (enseignement maternel, primaire, secondaire, supérieur, universitaire, CEFA, ...). - projets concernant l'alimentation durable déjà menés et les thématiques abordées.	1 point
Motivation	En quelques lignes, le candidat explicite : - ses valeurs partagées avec l'appel à projet qui justifient sa motivation à traiter d'une thématique agricole à l'école - le contenu et la méthodologie de son animation avec précision et respect des consignes renseignées.	4 points
Total expertise		5 points

Total maximal des points attribuables à un projet: **40 points**

Les projets sont jugés inadéquats si le total de leurs points attribués est inférieur à **30 points**.

Seuls les 10 projets les mieux cotés seront retenus pour l'octroi du subside.

7. Quand et comment rendre la déclaration de créance pour être remboursé ?

Le subside sera liquidé sur base de déclarations de créance envoyées par le bénéficiaire après la réalisation des animations.

Des déclarations de créance intermédiaires peuvent être renvoyées en cours d'année.

La déclaration de créance finale relative au projet doit être renvoyée à l'Apaq-W, pour **le 11 décembre 2026** au plus tard (depréférence par mail).

Pour l'envoi par email : comptabilite@apaqw.be. Veiller à ce que la taille des documents envoyés par email n'excède pas 6 Mo.

Pour l'envoi par courrier : ApaQ-W, Service comptabilité, avenue Comte de Smet de Nayer 14, 5000 Namur.

- La déclaration de créance doit reprendre le montant des achats en produits agroalimentaires locaux et le forfait par animation/implantation et être accompagnée de toutes les preuves des dépenses acquittées (factures et preuves de paiement, ou tickets d'achats) et la liste des animations réalisées.
- Le numéro de référence attribué au projet doit figurer sur les différents documents et dans toutes les communications.
- La déclaration de créance doit clairement mentionner la date d'enregistrement en ligne du rapport d'activité (voir point suivant).

Une fois la déclaration vérifiée, l'ApaQ-W procède au remboursement.

8. Quand et comment rendre le rapport d'activité ?

L'ensemble des documents (déclaration de créance, rapport d'activités, pièces justificatives...) doit être remis pour **le 11 décembre 2026** au plus tard ou en concordance avec les déclarations de créance intermédiaires.

Le rapport d'activités permettra d'identifier les pistes d'amélioration de l'animation mise en place par le porteur du projet ainsi que l'action Goûts et couleurs d'ici. Un modèle type à compléter sera fourni aux bénéficiaires.

Chaque classe participante sera invitée par le bénéficiaire à remplir un formulaire d'évaluation disponible via un QR Code.

9. Des questions ?

goutsetcouleurs@apaqw.be - 081/33.17.00

